CHS-CT : Droit d'alerte Santé des agents à l'accueil des impôts des particuliers

Accueil des Impôts des particuliers : Les agents exigent les informations statistiques de la DRFIP 13 !

avril 2017

Les collègues accueillant les contribuables dans les SIP et les Trésoreries des Bouches-du-Rhône exercent une des missions les plus difficiles de la DGFIP. Nul ne conteste ce fait.

Leurs conditions de travail sont devenues tellement difficiles que le 1er décembre 2016, la CGT, prenant ses responsabilités d'organisation syndicale, dépose un droit d'alerte.Le CHS est immédiatement saisi.

Ce processus a pour objectif de contraindre la DRFIP 13 à trouver des solutions concrètes d'amélioration des conditions de travail.En effet l'État-employeur est responsable de la santé de ses agents à partir du moment où le travail devient pathogène.En l'occurrence, s'il ne l'était pas, pourquoi de nombreux agents d'accueil auraient alors alerté leur syndicat ou le médecin de prévention...?

Depuis plusieurs années, dans un souci d'efficacité,et parce que dans de nombreuses DRFIP et DDFIP cela se fait en bonne intelligence, la CGT demande des informations utiles à la direction locale pour que vos représentants élus puissent « dialoguer »avec elle.

Délibérément,la DRFIP 13 fait le choix de priver vos élus et représentants de données cruciales indispensables au dialogue social tant vanté sur Ulysse…

Comment caractériser les conditions de travail,comment appréhender leurs conséquences sans données fournis par la direction ?

Depuis une première réunion le 12 décembre 2016, la CGT a répété inlassablement que la transparence de certaines données permettrait de commencer le travail… Trois mois plus tard, un pathétique CHS-CT , voit la DRFIP se ridiculiser encore davantage tant et si bien que la réunion se termine par l'obligation par l'Inspectrice Santé et Sécurité au Travail de saisir l'Inspection du Travail !

La CGT a également exigé une expertise externe pour comprendre pourquoi cette situation sanitaire est devenue autant préoccupante.

ASSEZ DE TEMPS PERDU PAR LA DIRECTION !

LA DRFIP 13 DOIT ENFIN CESSER

CETTE ATTITUDE IRRESPONSABLE D'OBSTRUCTION !

Nous, agents d'accueil des SIP et Trésoreries, exigeons que la direction locale soit transparente et fournisse toutes les données utiles à nos représentant-es du personnel !

Nom	Service ou Poste	Signature

Pétition à renvoyer
- au local syndical CGT Drfip 13, 16 rue Borde 13008
- par courriel à cgt.drfip13@dgfip.finances.gouv.fr
- à remettre à un-e syndiqué-e